

## Droits de timbre: de quoi s'agit-il?

Le 13 février, nous voterons sur l'**abolition du droit d'émission**, qui fait partie de ce que l'on appelle les «droits de timbre». Une entreprise doit payer cette taxe lorsqu'elle émet des participations (par exemple des actions). C'est le cas lorsqu'elle a besoin de capitaux propres pour **financer des investissements**. Mais c'est aussi le cas lorsqu'elle subit une crise économique et que ses fonds propres deviennent insuffisants pour lui permettre de fonctionner. L'apport de nouveaux fonds propres par des **investisseurs privés** est la voie la plus judicieuse sur le plan économique. Les entreprises restent ainsi **indépendantes et fortes**.

En revanche, si une entreprise obtient un crédit (ce qu'on appelle des fonds étrangers), elle ne doit pas payer de droit de timbre d'émission. Cette pénalisation des investissements est incompréhensible.

## Pourquoi la modification de la loi est-elle si importante?

Il est absurde de taxer les apports de fonds avant qu'un seul franc de bénéfice n'ait été réalisé. Ce sont justement **les start-up** et les jeunes entreprises qui ont besoin de capital pour se développer. Elles créent ensuite des **emplois** et l'économie suisse profite d'**idées nouvelles**.



«Les PME traversent des temps difficiles. Le droit de timbre d'émission coûte et complique les investissements. Pour aider notre tissu économique, je veux supprimer ce prélèvement absurde.»

**Céline Amaudruz, conseillère nationale UDC**

«Les recettes du droit d'émission représentent pour la Confédération 0,3% de son budget annuel. La suppression de ce droit est supportable. C'est un investissement dans la place économique suisse: nous créons ainsi des emplois et allégeons la charge des entreprises!»

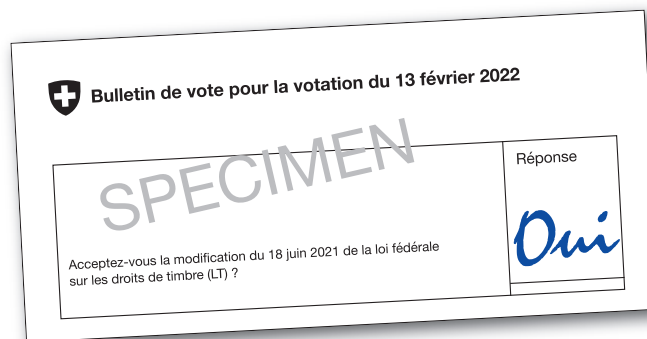
**Vincent Maître, conseiller national Le Centre**



La modification de la loi sur les droits de timbre (suppression du droit d'émission) est soutenue par une **large alliance**. Le **Conseil fédéral**, le **Conseil national** et le **Conseil des Etats** soutiennent ce projet.

Au Parlement, les représentants du **PLR**, des **Verts'Libéraux**, du **Centre**, de l'**UDC** ainsi que de l'**UDF** et de la **Legha dei Ticinesi** se sont engagés en faveur de cet important allègement pour les PME.

**Contribuez à renforcer la place économique suisse, à permettre l'innovation et à garantir les emplois. Votez OUI par conviction le 13 février !**



[www.loi-droits-de-timbre.ch](http://www.loi-droits-de-timbre.ch)

Comité «OUI à la modification de la loi sur les droits de timbre»  
c/o Union suisse des arts et métiers usam,  
case postale, 3001 Berne

# Renforcer l'économie suisse.

## Sécuriser les emplois.

## Permettre l'innovation.



Le 13 février

# Modification de la loi sur les droits de timbre

# OUI

[www.loi-droits-de-timbre.ch](http://www.loi-droits-de-timbre.ch)

## Renforcer les PME. Sécuriser les emplois.



Près de 90% des entreprises touchées par le droit de timbre d'émission sont des **PME**. La modification de la loi sur les droits de timbre leur bénéficierait donc en premier lieu. Si une entreprise a besoin de fonds pour investir ou assurer sa survie et ses emplois, cela n'a pas de sens de taxer ces flux financiers.

**Imposer les fonds propres** avant qu'un franc de bénéfice n'ait été réalisé est un **non-sens**. Il n'est pas acceptable que les entreprises qui innovent et **créent des emplois** soient **pénalisées** par une taxe parce qu'elles reçoivent du financement privé. C'est aussi absurde que de vouloir taxer des versements sur un compte d'épargne.



«Le droit de timbre d'émission pèse surtout sur les PME. La suppression de cet impôt garantit des emplois et renforce la place économique suisse!»  
**Fabio Regazzi, conseiller national, président usam**

«Le droit de timbre d'émission provoque une incitation contreproductive et doit donc être supprimé. Il favorise le financement des entreprises par des capitaux de tiers. Or, il s'est avéré que des fonds propres en suffisance augmentent nettement la capacité de survie en cas de crise.»



**Thierry Burkart, conseiller aux Etats PLR**



«Je trouve que c'est une erreur de taxer les investissements avant qu'un franc de bénéfice ait pu être réalisé. C'est pourquoi le droit de timbre d'émission devrait être supprimé!»  
**Pierre-André Page, conseiller national UDC**

## Renforcer l'économie suisse. Permettre l'innovation.



Parmi les PME, les **jeunes entreprises innovantes** sont particulièrement concernées par le droit de timbre d'émission. Les start-ups et autres jeunes entreprises ont un **grand besoin de capital** durant leurs premières années d'exercice afin de pouvoir croître. Même des entreprises de petite taille pâtissent du droit de timbre d'émission, car le seuil d'un million de francs, à partir duquel la taxe est prélevée, est souvent rapidement franchi au cours du temps.

Il est dans l'intérêt de tout le monde que les start-ups innovantes puissent se développer. Des **emplois** sont ainsi créés et l'économie suisse profite d'**idées nouvelles**. Le droit de timbre d'émission renchérit les investissements et soutire inutilement de l'argent aux entreprises.



«Freiner la croissance des jeunes entreprises par des impôts supplémentaires, c'est un mauvais calcul et c'est se priver de nouveaux emplois. Le droit de timbre d'émission doit clairement être supprimé!»  
**Johanna Gapany, conseillère aux Etats PLR**

«Les start-ups apportent le progrès économique. Je veux permettre l'innovation et non pas entraver les investissements par des taxes. C'est pourquoi je dis oui à la suppression du droit de timbre d'émission.»



**Judith Bellaïche, conseillère nationale PVL**



«Le droit d'émission renchérit les investissements. C'est une erreur. Dans la période qui suit la crise de Corona, il est important de ne pas mettre en péril la reprise des entreprises!»  
**Sidney Kamerzin, conseiller national Le Centre**

## Sécuriser les emplois. Soulager les entreprises.



Après les turbulences de la pandémie, la place économique et industrielle suisse a besoin de **personnes prêtes à investir**. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions **maintenir notre prospérité**. Si les impôts sont trop élevés, les capitaux partent à l'étranger et **la Suisse n'est plus attractive** pour les investisseurs. A terme, cela entraîne une baisse des recettes fiscales et met en danger les emplois.

La concurrence internationale entre les sites économiques se durcit. Le droit de timbre a des effets de plus en plus négatifs pour la Suisse, car la majorité des autres pays ne connaît pas un tel prélèvement fiscal.



«La concurrence internationale est de plus en plus rude. Nous devons renforcer l'économie suisse! En supprimant le droit de timbre d'émission, nous garantissons des emplois et allégeons la charge des entreprises.»  
**Marco Chiesa, conseiller aux Etats UDC**

«En supprimant le droit de timbre, nous créons des impulsions positives pour l'économie suisse: assurer des emplois, faciliter les investissements et permettre l'innovation. Nous en avons plus que jamais besoin.»



**Jacqueline de Quattro, conseillère nationale PLR**



«La création d'emplois et d'idées innovantes est importante pour la place économique et industrielle suisse. Je veux encourager l'innovation et je dis oui à la suppression du droit de timbre d'émission!»  
**Jürg Grossen, conseiller national PVL**